



Compte-rendu Du Conseil municipal Du 27 décembre 2021

Convoqué à 16h00

En :

Mairie de Drocourt
Salle du Conseil
49 route d'Arras
62320 Drocourt

(Convocation transmise et affichée en mairie le 22 Décembre 2021)



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 décembre 2021

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de LENS

L'an deux mille vingt et un, le 27 DÉCEMBRE à 16h00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CZERWINSKI, Maire, suite à la convocation en date du 22 décembre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Monsieur CZERWINSKI Bernard, Madame BIGOTTE Kataline, Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Madame GOLAWSKI Micheline, Monsieur HAVART Fabrice, Madame DEMBSKI Karin, Madame DROLEZ Nora, Madame STOREZ Sandra, Monsieur BEDRA Raymond, Madame PERSYN Corinne, Monsieur DUBREU Jean-Marc, Monsieur THOREZ Dominique, Monsieur BALAN Joël, Madame PALKA Anne-Marie.

Etaient absents : Monsieur CAPELLE David, Monsieur DRAPIER Nicolas, Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy, Madame RICQ Corinne, Madame SAUVAGE Delphine, Monsieur VANDENDRIESSCHE Quentin, Madame VILLETTE Jocelyne, Monsieur BEUCHET Jean-Michel, Monsieur BRICOURT Jean-Bernard.

Ont donné pouvoir : Monsieur CAPELLE David a donné pouvoir à Monsieur HAVART Fabrice, Monsieur DRAPIER Nicolas a donné pouvoir à Monsieur HAVART Fabrice, Madame VILLETTE Jocelyne a donné pouvoir à Madame DROLEZ Nora, Monsieur BRICOURT Jean-Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALAN Joël.

Le quorum étant atteint, Monsieur Bernard CZERWINSKI ouvre la séance à 16h00 portant sur les délibérations du Conseil municipal, Madame DEMBSKI Karin est désignée comme secrétaire de séance, et procède à l'appel.

Le compte-rendu des travaux du Conseil municipal en date du 14 décembre 2021 a été transmis avec la convocation de la présente réunion. Celui-ci n'amène aucune observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation des décisions du maire :

27	PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES	16-déc.-21
28	SPECTACLE DE MAGIE 9-01-22	17-déc.-21

Ce n'est rien de dire que le temps passe vite.

40 années tout juste se sont écoulées depuis la création de la SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE DROCOURT. 40 ans qui n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille et qui, pour ma part, depuis un peu plus d'un quart de siècle, ont contribué à me faire appréhender toute la diversité de la fonction de Maire d'une ville de 3000 habitants couplée à celle de Président, PDG, d'une Société d'Economie Mixte qui, selon les périodes, concerne entre un quart et un tiers de la population de DROCOURT confondant souvent les deux, et j'avoue que moi-même je m'y perds parfois.

Quelle année que cette année 1981 !

Pleine d'espoir avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, mais pleine de déceptions également, en particulier pour la corporation minière dont on jouait depuis quelques années déjà, mais également pour la décennie à venir, : « chronique d'une mort annoncée ».

Sale temps pour le bassin minier, pour les mineurs, pour les familles, pour les ayants droits, toutes et tous concernés par cette « mutation » menée au pas de charge qui concernait bien sûr les emplois, l'économie du territoire, mais aussi les logements, car bien entendu les houillères des différents bassins, puis charbonnages de France disparaissant, il en allait être de même pour la gestion des logements miniers propriété de ces deux entités. Des dizaines de milliers de logements de Bruay sur Escaut à Bruay en Artois.

Je ne vais pas m'attarder sur la création d'EPINORPA, de SOGINORPA, la création de Maisons et Cités ou encore la reprise de très nombreux logements par la Société Immobilière de l'Artois. Non, juste faire un focus sur les 265 de la cité de la Parisienne et plus particulièrement des 237 qui allaient être dévolus à la SAEMD en gestation.

Une SEM créée de la volonté farouche des élus municipaux de l'époque et plus particulièrement de son Maire, André Pouly, qui ne se résignaient pas à voir disparaître, par la volonté des services de l'Etat, ¼ des maisons de la ville qui abritaient alors près du tiers de la population drocourtoise, sans possibilité immédiate de reconstruction.

En effet, les corons de Drocourt, aujourd'hui classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, bénéficiant d'une attention particulière de l'Architecte des Bâtiments de France, de la mission du bassin minier et de l'ERBM étaient, à la fin des années 70, classés en catégorie 4 destinés à être détruits car considérés comme trop lourds et trop coûteux à être rénovés.

Pas de reconstruction, l'Etat ayant avant l'heure des préoccupations sanitaires et écologiques liées à la présence sur notre territoire de deux usines à l'époque environnementalement catastrophiques : Charbonnage de France (CDF) et la cokerie de Drocourt (dont les conditions de travail se sont largement améliorés)

C'était, socialement, économiquement et politiquement inenvisageable pour le Maire et le Conseil municipal, d'où l'idée de racheter les logements à CDF et, la ville n'ayant pas vocation à gérer des logements sociaux, la création de la SAEMD avec d'énormes péripéties sur lesquelles je ne m'attarderai pas, et des partenaires historiques (la ville étant majoritaire) tels que le Crédit agricole et des particuliers aujourd'hui au nombre de deux : la famille d'Yvan Chrétien (actionnaire historique) et de Henri Goldstein qui ont hérité des actions détenues par ces derniers. Et quelles actions, qui feraient pâlir les magnats du CAC 40 : trente actions chacun au prix faramineux de 15,40 euros, 100 francs de l'époque. (ce n'est pas avec ces actions qu'ils vont s'enrichir) et de la même manière, ces actions n'ont rien rapporté à la ville.

Il y aurait de quoi écrire un livre sur cette période et les 40 années de la SAEMD.

Aujourd'hui, l'engagement d'André Pouly, des élus fondateurs de la SAEMD : Arlette Derisbourg, Léonie Paris ou encore Alain Lévêque et tant d'autres, a été tenu. La cité de la Parisienne est bel et bien debout et pour de nombreuses années.

Depuis 1981, de nombreux conseils municipaux ont été concernés par la SAEMD.

Leur engagement est tenu. Nous tiendrons le nôtre : mettre en cohérence les logements de la cité de la Parisienne avec le 21^{ème} siècle à travers une restructuration des logements et de leur environnement en adéquation avec les préoccupations de notre temps.

Nous le faisons en partenariat avec Maisons et Cités et j'en suis particulièrement heureux, parce que M&C est un partenaire connu et reconnu dans la région et de plus en plus à Drocourt (28 logements de la Parisienne, EHPAD- RA André Pouly, la résidence Lucie Aubrac, Annie Cordy. Pour ces 2 dernières, c'est une opération entreprise avec à l'esprit le devenir des maisons de la SAEMD qui nous a amené à y proposer des logements à des résidents de la cité de la Parisienne afin d'anticiper la future opération de rénovation). Une 10^e de locataires ont été concernés par cette mutation de logement permettant à M&C de disposer de logements vides pour le commencement des travaux.

Derrière ce partenariat il y a des femmes et des hommes, depuis les antennes locales jusqu'à la direction générale, avec lesquels j'ai plaisir à travailler dans un projet qui nous est commun et qui dépasse le cadre stricto sensus des 237 logements concernés, se plaçant résolument dans le quartier et la commune. Au-delà de la cité de la Parisienne, ce qui a prévalu, c'est la prise en compte globale de ce quartier à Drocourt.

Nous avons travaillé ensemble sur une TUP durant ces derniers mois, ces dernières années.

Ça était long car tous les aspects ont été étudiés : juridiquement, financièrement, administrativement ... Chacune des entités concernées ayant délibéré dans ce sens, nous abordons, cet après-midi, le dernier chapitre de la SAEMD. Mais ce n'est pas pour autant un livre qui se referme. Celui de la ville de Drocourt, des femmes et des hommes qui la composent, continue et ne s'arrêtera certainement jamais.

En tout cas pour ce qui nous concerne, nous sommes déterminés à en écrire encore de belles pages, dans le quartier de la Parisienne comme ailleurs.

Pour terminer mes propos, je remercie sincèrement toutes celles et ceux qui durant ces 40 années ont fait vivre et fonctionner la SAEMD :

- les administrateurs bien entendu, passés et actuels,
 - les élus municipaux,
 - le personnel municipal technique et administratif qui s'est investi bien au-delà des conventions de gestion entre la SAEMD et la ville et particulièrement Jennifer Dekoninck qui, depuis près de 5 ans est l'interlocutrice des locataires et qui, dès le 3 janvier, va rejoindre les effectifs de Maisons et Cités, je l'espère pour une durée indéterminée. Elle sera un relai appréciable auprès des locataires et des ayants droits,
 - des locataires et des ayants droits, aujourd'hui au nombre de 6, que je remercie également pour leur authenticité. Ensemble nous écrivons les prochaines pages de la cité de la Parisienne.
- Au-delà de gérer une SAEMD, il est important de gérer l'humain.

2021-054-Budget Commune 2021 Décision Modificative n°3

Rapporteur : Monsieur Bernard CZERWINSKI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif 2021 de la commune voté le 6 avril 2021 ;

Vu la Décision Modificative n°1 au budget de la commune votée le 9 juin 2021,

Vu la Décision Modificative n°2 au budget de la commune votée le 28 septembre 2021,

Considérant que le contenu du budget primitif peut faire l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits ;

Considérant que le Conseil municipal peut être appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives ;

Considérant que, faisant partie intégrante du budget, les décisions modificatives qui peuvent être votées en cours d'année résultent de virements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes non prévues au budget primitif ou de dépenses ou recettes nouvelles à y inscrire, dans le respect de l'équilibre budgétaire ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- D'approuver la décision modificative n°3 telle qu'elle figure sur le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			BP	DM1	DM 2	DM 3	BUDGET CUMULÉ
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				23 500,00	106,00	0,00	
013	6419	remboursements sur rémunérations du personnel	45 000,00	0,00	-30 000,00	0,00	15 000,00
042	777	quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	0,00	106,00	0,00	106,00
70	70311	concession dans les cimetières	2 000,00	3 500,00	0,00	0,00	5 500,00
74	74121	dotations de solidarité rurale	30 000,00	10 000,00	0,00	0,00	40 000,00
77	7788	produits exceptionnels divers	10 150,00	10 000,00	30 000,00	0,00	50 150,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				23 500,00	106,00	0,00	
011	60612	énergie électricité	134 420,00	4 000,00	0,00	0,00	138 420,00
011	60622	carburants	6 140,00	0,00	1 200,00	0,00	7 340,00
011	60632	fournitures de petit équipement	5 000,00	3 000,00	0,00	0,00	8 000,00
011	6067	fournitures scolaires	3 300,00	150,00	0,00	0,00	3 450,00
011	6135	location mobilière	19 700,00	0,00	2 000,00	0,00	21 700,00
011	617	études et recherches	3 200,00	-3 200,00	0,00	0,00	0,00
011	6228	divers	2 000,00	0,00	3 000,00	0,00	5 000,00
011	6261	frais d'affranchissement	4 500,00	0,00	1 600,00	0,00	6 100,00
023	023	virement à la section d'investissement	80 849,22	158 150,00	-8 474,30	0,00	230 524,92
65	6558	autres contributions obligatoires	1 500,00	0,00	600,00	0,00	2 100,00
011	673	titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	11 400,00	0,00	0,00	11 400,00
67	678	autres charges exceptionnelles	203 577,14	-150 000,00	0,00	0,00	53 577,14
68	6817	dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00	0,00	180,30	0,00	180,30
INVESTISSEMENT			BP	DM1	DM 2	DM 3	BUDGET CUMULÉ
RECETTES D'INVESTISSEMENT				158 150,00	55 845,70	0,00	
021	021	virement de la section de fonctionnement	80 849,22	158 150,00	-8 474,30	0,00	230 524,92
10	10222	FCTVA	63 000,00	0,00	-2 000,00	0,00	61 000,00
10	10226	taxe d'aménagement	10 000,00	0,00	7 000,00	0,00	17 000,00
13	1311	état et établissements nationaux	0,00	0,00	28 770,00	0,00	28 770,00
13	1321	subventions d'investissement rattachés aux actifs non amortissables état et établissements nationaux	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
13	1341	dotations d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00	20 550,00	0,00	20 550,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				158 150,00	55 845,70	0,00	
040	13911	subdivisions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	0,00	0,00	106,00	0,00	106,00
13	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables état et établissements nationaux	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
20	2031	frais d'études	74 946,00	0,00	-4 550,00	0,00	70 396,00
21	21312	bâtiments scolaires	13 200,00	0,00	98 040,00	0,00	111 240,00
21	2151	réseaux de voirie	293 987,48	0,00	-84 000,00	0,00	209 987,48
21	2116	cimetières	0,00	8 400,00	0,00	0,00	8 400,00
21	21316	équipements du cimetière	8 117,20	6 000,00	0,00	0,00	14 117,20
21	21318	autres bâtiments publics	0,00	76 600,00	0,00	0,00	76 600,00
21	2138	autres constructions	0,00	76 600,00	0,00	0,00	76 600,00
21	2152	installations de voirie	43 576,00	0,00	-11 300,00	0,00	32 276,00
21	21533	réseaux câblés	26 000,00	0,00	-9 600,00	0,00	16 400,00
21	21534	réseaux d'électrification	45 216,12	0,00	-10 440,00	0,00	34 776,12
21	2183	matériel de bureau et matériel informatique	86 751,78	0,00	33 200,00	0,00	119 951,78
21	2184	meublier	3 950,00	0,00	700,00	0,00	4 650,00
21	2188	autres immobilisations corporelles	21 065,82	-9 450,00	33 689,70	-3 696,00	41 609,52
27	271	titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	3 696,00	3 696,00

Comme indiqué en préambule, il y a 2 héritiers, mais également les actions de Mme Lévêque. Les actions du CA seront reprises directement par M&C.

La ville sera propriétaire pour quelques jours de ces actions avant la cession définitive.

Adoptée à l'unanimité.

2021-055- Achat d'actions à la SAEMD

Rapporteur : Monsieur CZERWINSKI Bernard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-1 et suivants,

Vu les statuts de la SAEM Drocourt annexés à la présente délibération,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la SAEM Drocourt en date du 22 décembre 2021 autorisant la cession d'actions,

Considérant que le capital social, fixé à 46 200 €, est divisé en 3 000 actions d'une seule catégorie de 15.40 € chacune,

Considérant qu'à tout moment de la vie sociale, la participation des collectivités territoriales et de leurs groupements doit être supérieure à 50%, et au plus, égale à 85 % du capital social,

Considérant que le capital de la SAEMD, tel qu'envisagé par les parties concernées, serait donc composé, à l'issue de la procédure, :

	Titre	Nom	Prénom	Date de Naissance	Adresse	CP	Ville	Actions détenues avant achat	Actions détenues après achat
administrateurs & actionnaires	COMMUNE DE DROCOURT				MAIRIE 49 route d'Arras	62320	DROCOURT	2010	2250
	Madame, Monsieur	Héritiers de M. CHRETIEN	Yvan	09/01/1936	1 Rue Jeanne D'Arc	62440	HARNES	30	0
	Madame	LEVEQUE	Muriel		66 rue Basse	62320	DROCOURT	180	0
	Monsieur	POPPE	Jérôme		Centre d'affaires Collectivités publiques 10 Avenue Foch BP 369	59020	LILLE	750	750
actionnaires	Madame, Monsieur	Héritiers de Mme GOLDSTEIN			65 Route d'Arras	62320	BOIS BERNARD	30	0
voie consultative	Monsieur	VINCENDEAU	Jean- Claude		59 rue Basse	62320	DROCOURT	0	0
total actions								3 000	3 000

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- D'approuver l'achat des 240 actions mentionnées au capital de la SAEM Drocourt ayant pour valeur unitaire à ce jour : 15.40 € soit 3 696 € ;
- De valider le montant de l'apport devant être versé par la commune de Drocourt en contrepartie de l'achat d'actions ;
- D'autoriser la signature de tous les actes ou décisions nécessaires à la pleine et entière exécution de la décision ainsi adoptée ;
- D'imputer la dépense au compte 271 'titres immobilisés (droit de propriété) du Budget 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Le temps est très contraint car M&C a délibéré le 16 déc. pour la reprise de la SAEMD. La ville et la SAEMD ont déjà délibéré. Un CA de la SAEMD suit le présent CM.

Les locataires ne seront pas laissés à eux même. Nous avons confiance en M&C.

Il y a toujours eu une grande confusion entre la Mairie et la SAEMD. Mais nous distribuerons un courrier à l'ensemble des locataires pour leur présenter la cession. Ce sera un dernier contact avec les locataires pour leur expliquer la démarche. Car dès le 3 janvier, la SAEMD n'aura plus la gestion du parc et des locataires et devront se tourner vers M&C.

C'était un souhait des élus de remettre ce courrier en main propre. Les locataires sont des administrés de la ville de Drocourt qui auront toute l'attention des élus. La SAEMD va vivre encore quelques mois administrativement.

Intervention de M. Balan (16h26) : Content que M&C reprenne la gestion de la SAEMD, car les locataires étaient laissés dans des logements où les températures étaient très basses, et que la ville soit débarrassée de la SAEMD

Réponse de Monsieur le Maire et Président de la SAEMD : Dire que rien n'a été fait jusqu'à présent est faux. Nous avons exploré toutes les pistes de rénovation possibles avec l'accompagnement de l'Etat, avec la DDTM, afin de conserver ce patrimoine. Cela fait plus de 10 ans que Monsieur le Maire et Président de la SAEMD fait ses démarches pour aider et rénover la cité, mais la caisse des dépôts a toujours refusé, car même si la situation financière de la SAEMD était saine, elle n'avait pas les fonds suffisants pour l'assurer par elle-même, car l'unique garant aurait été la ville, et ça aurait pu être très compliqué.

Ces dernières années, les réparations ont été accélérées, mais tout ce qui a été changé va partir à la casse, à la poubelle, car le chantier sera repris globalement et il fallait être attentif aux dépenses.

On aurait aimé faire plus. La question du chauffage s'est posée mais cela a été refusé quasi unanimement à l'époque par les ayants droits, car le prix du gaz avait explosé à l'époque.

Mais la vie a évolué

Intervention de Mme Golawski : Je ne peux pas laisser dire cela, car je viens également d'une famille de mineurs, et j'ai connu cette cité. C'est avec beaucoup de nostalgie que l'on a voté la cession de la Parisienne. J'ai connu les WC dehors, les salles de bain à l'extérieur et c'est grâce à la SAEMD que les choses, les logements ont évolué.

On vivait dans une cité avec des cultures différentes, des partages, des valeurs. Je veux rester sur une note positive car la SAEMD était l'humain d'abord. Tout le monde s'entraidait.

Intervention de Monsieur le Maire et Président de la SAEMD : Cette cité est unique de par sa configuration, de par son histoire.

Le chapitre de la SAEMD va se refermer pour la ville mais nous restons optimistes car on travaille main dans la main avec les partenaires comme la CAHC, l'Etat ...

L'important est de prendre en compte ces femmes et ces hommes.

Monsieur le Maire et Président de la SAEMD souhaite à tous une belle fin d'année, et également un bon début d'année 2022.

La séance est levée à 16h36.

INFORMATIONS

Néant

QUESTIONS ÉCRITES

Chaque membre du conseil municipal peut adresser au maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale.

Ces questions doivent être adressées au Maire par écrit (par voie postale ou dépôt en Mairie, ou à l'adresse mail : mairie@mairie-drocourt.fr). La réponse pourra être apportée en séance ou par courrier.

Néant